

Québec, le 20 décembre 2024

MODIFICATION

Goldcorp Canada Ltd.
1751, rue Davy
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 0A8

N/Réf. : 3214-14-042

Objet : Projet minier Éléonore
Prélèvement d'eau de surface pour approvisionnement en eau
potable

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 10 novembre 2011 en vertu de l'article 164 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), et modifié les 16 mai 2012, 5 février 2013, 11 février 2013, 11 juin 2013, 26 juillet 2013, 9 janvier 2014, 25 février 2014, 28 février 2014, 8 septembre 2014, 13 janvier 2015, 2 août 2016, 21 juillet 2017, 25 mai 2018, 13 août 2019, 16 septembre 2019, 21 avril 2021, 11 janvier 2023 et 18 décembre 2023, à l'égard du projet ci-dessous :

- Projet minier Éléonore

À la suite de votre demande datée du 16 juillet 2024 et complétée le 31 juillet 2024, et après avoir consulté le Comité d'examen, et à la suite du dépôt de la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de la loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les modifications suivantes :

- Prélèvement d'eau de surface au lac n°2 pour approvisionnement en eau potable.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre de M^{me} Geneviève Pepin, de Goldcorp Canada Ltd., à M^{me} Mélissa Gagnon, directrice générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-042

Le 20 décembre 2024

du 16 juillet 2024, concernant le dépôt du chèque pour la modification du certificat d'autorisation global – Modification du prélèvement d'eau pour l'alimentation de l'usine d'eau potable – Mine Éléonore, 2 pages et 1 pièce jointe ;

- GOLDCORP CANADA LTD. Demande de modification du CA global – Prélèvement d'eau de surface pour approvisionnement en eau potable – Mine Éléonore, datée du 25 juillet 2024, 304 pages incluant 10 annexes.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ce document.

En outre, ladite modification du certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du Titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Marie-Josée Lizotte